

# Erratum

Nantes, le 13 juillet 2016

## Ile de Nantes : Dossier Loi sur l'eau – ZAC Ile de Nantes Sud Ouest

Cet erratum s'inscrit dans le cadre de la réponse à l'Avis de l'autorité environnementale (n°2016-26) adopté lors de la séance du 6 juillet 2016 .

### L'avis pointait :

*Avis Autorité Environnementale : « Le document d'incidences loi sur l'eau évoque une surface de plancher de 750 000m, hors CHU. Le dossier d'étude d'impact évoquait lui une surface de 740 000 à 840 000 m de SDP, dont 270 000m pour le CHU (p 32 du premier cahier par exemple), ce qui est incohérent avec le chiffre évoqué dans le document d'incidence. Pouvez-vous nous expliquer d'où vient cette différence ? »*

Il s'agit en effet d'une erreur de rédaction puisque le programme de la ZAC (y compris CHU) sera compris entre 740 000 et 840 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Le dossier Loi sur l'Eau, contrairement à ce qui a été rédigé, s'appuie bien sur une programmation d'environ 750 000 m<sup>2</sup> SDP (y compris CHU et non "hors CHU"). Le détail de la programmation (chapitre 4.3.2) est cohérent avec ce dernier chiffre soit :

- ✓ 295 à 320 000 m<sup>2</sup> SDP logements (environ 4 500 logements)
- ✓ 150 à 170 000 m SDP activités
- ✓ 30 à 35 000 m SDP équipements publics
- ✓ 250 000 m SDP CHU

### L'avis pointait :

*Avis Autorité Environnementale : « Concernant le dossier "volet biodiversité : espèces protégées" : nous avons considéré que ce dossier était un complément à l'étude d'impact et pas un dossier de dérogation espèces protégées au sens strict (la dernière page de ce dossier pouvant en faire douter). Pouvez-vous nous confirmer cette interprétation? »*

Nous vous confirmons que le volet biodiversité du dossier n'est pas une demande de dérogation "espèces protégées" dans la mesure où le projet est conçu de manière à ne pas impacter d'espèces protégées

### L'avis pointait :

*Avis Autorité Environnementale : « En compléments des questions indiquées ci-dessous, une interrogation supplémentaire nous est apparue : le dossier loi sur l'eau évoque à la page 48 un document annexé au dossier qui contiendrait des informations sur la zone Natura 2000 Estuaire de la Loire. Sauf erreur, nous n'avons pas trouvé ce document dans le dossier fourni, pourriez-vous nous le communiquer s'il existe ? S'agit-il d'un document d'évaluation des incidences Natura 2000 au sens strict ou bien un simple complément à l'étude d'impact ? »*

Nous vous confirmons qu'il s'agit d'une imprécision de rédaction, l'annexe évoquée étant l'étude d'impact elle-même.